



## COMPTE - RENDU DE SEANCE

### COMMUNE DE JEU-LES-BOIS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2025

*Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11*

*Nombre de Conseillers en exercices : 10*

*Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 07*

*Date de la convocation : 14 mai 2025*

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 14 mai 2025

Etaient présents : Jacques BREUILLAUD, Annabelle LELONG, Christian BOUQUET, André STROUPPE, Virginie FRESNEDA, Emmanuel ROCHAT, Justine BYDEKERCKE

Absent excusé : David LEROUGE

Absents : François FOUBERT, Karine CHAUVEAU

Secrétaire de séance : Emmanuel ROCHAT

#### Approbation du compte-rendu de la séance du 14 avril 2025

*Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres présents*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- **Ajout d'un point supplémentaire :**
  - Augmentation des loyers des logements de la commune gérés par l'OPAC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la séance :

- 1- Marché « Installation d'un dispositif de géothermie sur sondes pour l'Ecole »
- 2- Tarifs cantine scolaire – garderie 2025/2026
- 3- Augmentation des loyers des logements de la commune gérés par l'OPAC

**25 – MARCHÉ « INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE GÉOTHERMIE SUR SONDES POUR L'ÉCOLE »**

Monsieur le Maire donne lecture de l'analyse des offres, réalisée par Monsieur NEROLI architecte, du marché « Installation d'un dispositif de géothermie sur sondes pour l'Ecole » précisant que les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- Valeur technique 35%
  - ⇒ *Qualité des matériaux (40%)*
  - ⇒ *Organisation spécifique au chantier et délais d'intervention (60%)*
- Prix des prestations 65%

L'estimatif des travaux était de 283 800 € HT.

⇒ Travaux isolation : 65 000.00 € HT

⇒ Travaux de géothermie + forages : 218 800.00 €

7 lots composaient le marché

Les entreprises retenues selon les critères de jugement sont les suivantes :

- Lot 1 Gros œuvre - démolition
  - SAS NOUVELLE BERNARDEAU.....8 095.09 € HT
- Lot 2 Menuiseries extérieures Alu
  - AFD.....8 909.00 € HT
- Lot 3 Doublages menuiseries intérieures bois faux plafonds
  - BHM.....27 645.10 € HT
- Lot 4 Electricité
  - EMB MITTERRAND.....9 000.00 € HT
- Lot 5 Peinture sols PVC
  - SARL Jean-Claude VACHER.....19 090.00 € HT
- Lot 6 Chauffage ventilation
  - MULTITEC.....99 990.00 € HT
- Lot 7 Forages
  - CMT FONDATIONS.....47 437.50 € HT

Le Maire propose de financer l'opération de la façon suivante :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant
Maîtrise d'œuvre travaux	6 000,00	DETR	100 000,00
Travaux isolation	72 739,19	SDEI	2 000,00
Maitrise d'œuvre chauffage	9 146,00	ADEME géothermie + CRST géothermie et isolation	95 859,69
Travaux de géothermie	147 427,50	Fonds propres 20%	49 465,00
Alarme PPMS	6 552,00		
Bureau de contrôle SOCOTEC	5 460,00		
<b>TOTAL</b>	<b>247 324,69</b>		<b>247 324,69</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Retient les entreprises comme désignées dans le rapport d'analyse de Monsieur NEROLI Architecte
- Valide le plan de financement
- Charge Monsieur le Maire de déposer les demandes de subventions nécessaires au financement de ces travaux

## **26 – TARIFS CANTINE SCOLAIRE – GARDERIE 2025/2026**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs de la cantine scolaire et la garderie pour l'année scolaire 2025-2026

Compte tenu du coût de revient des services, le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer comme suit les nouveaux tarifs qui seront appliqués à compter du 1er Septembre 2025 :

<b>CANTINE SCOLAIRE</b>	<b>Tarifs 2024-2025</b>	<b>Tarifs 2025-2026</b>
Forfait régulier par élève 4 jours par semaine	Forfait sur 10 mois : 56.10 € PAR MOIS Prix du repas 4.00 €	Forfait sur 10 mois : 57.80 € PAR MOIS Prix du repas 4.10 €
Repas occasionnel enfant	Prix du repas 5.45 €	Prix du repas 5.60 €
Repas occasionnel adulte	Prix du repas : 5.45 €	Prix du repas : 5.60 €
<b>GARDERIE</b>	<b>Tarifs 2024-2025</b>	<b>Tarifs 2025-2026</b>
Forfait régulier matins	Forfait sur 10 mois 24.70 € PAR MOIS (4 jours par semaine)	Forfait sur 10 mois 25.40 € PAR MOIS (4 jours par semaine)
Forfait régulier soirs	Forfait sur 10 mois 24.70 € PAR MOIS (4 jours par semaine)	Forfait sur 10 mois 25.40 € PAR MOIS (4 jours par semaine)
Garderie occasionnelle	2,80 € le matin – 2,80 € le soir	2,90 € le matin – 2,90 € le soir

## **27 – AUGMENTATION DES LOYERS DES LOGEMENTS DE LA COMMUNE GÉRÉS PAR L'OPAC**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la délibération du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre

sur l'augmentation des loyers de 3.26 % des logements de la commune qu'il gère et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Il précise que le taux maximum correspondant à l'évolution de l'I.R.L (Indice Référence du Loyer du second trimestre 2024) est de 3.26 %.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- Accepte l'augmentation de 3.26 % au 1<sup>er</sup> juillet 2025 des loyers des logements de la commune gérés par l'OPAC

**QUESTIONS DIVERSES**

- Le déménagement de l'école aura lieu vendredi 23 mai à partir de 16h30.
- Une réunion pour une étude pour l'autoconsommation individuelle pour les projets photovoltaïques doit être programmée

**INFORMATIONS DIVERSES**

- André STROUPPE donne compte-rendu de la réunion du SMABB du 6 juin 2025 à laquelle il a assisté.

Le Maire,  
Jacques BREUILLAUD

Le secrétaire de séance,  
Emmanuel ROCHAT

Les Conseillers,